

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 14 février 2020</b>	<b>N° 2020-106</b>

Convocation du 7 février 2020

Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT  
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON  
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Laetitia JARTY-ROY  
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

**EXCUSE(S) :**

M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10  
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 14 février 2020</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de la communication	<b>N° 2020-106</b>

---

**Association Centre régional d'information jeunesse Nouvelle-Aquitaine - Subvention de fonctionnement 2020 - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Franck RAYNAL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le respect de la loi Egalité et Citoyenneté du 27 Janvier 2017, le Centre régional d'Information jeunesse Nouvelle-Aquitaine (CRIJNA), a été créé en avril 2018 (fusion des CRIJ Limousin, Poitou-Charentes et Aquitaine).

Il positionne clairement l'information jeunesse comme accès de premier niveau, pour les jeunes, aux différentes politiques publiques et dispositifs existant en faveur de la jeunesse, ayant pour mission d'informer tous les jeunes sur tous les dispositifs, aides, structures en lien avec leurs démarches d'accès à l'autonomie, dans la construction de leurs projets de vie.

Le CRIJ Nouvelle-Aquitaine garantit une mission de service public en diffusant auprès de tous les jeunes métropolitains des informations relatives à leur quotidien : vie pratique (carte jeune Bordeaux Métropole, tarifs jeunes TBM, manifestations, logement étudiant, orientation, emploi, insertion professionnelle, santé, Europe...).

Pour ce faire, il recueille et assemble une information généraliste de qualité auprès des jeunes et en assure la diffusion ; animant ainsi un réseau régional, département et local sur trois sites distincts : Bordeaux, Limoges et Poitiers.

Concernant l'accueil et l'information au sein de la Métropole bordelaise, il propose sur un lieu ouvert au public 31 heures par semaine :

- Des espaces documentaires thématiques sur tous les sujets concernant les jeunes du territoire,
- Un espace multimédia disposant de 4 postes informatiques connectés à internet en accès libre,
- Un accueil de premier niveau en permanence permettant d'orienter les jeunes ainsi qu'un accueil personnalisé effectué par un professionnel jeunesse,

- Des ateliers d'information spécifiques réguliers : service civique, mobilité, recherche de logement...
- Des ateliers d'accompagnements collectifs : numérique, recherche d'emploi, ressources information jeunesse,
- Des accompagnements personnalisés sur les projets de mobilité européenne ou internationale via la plateforme So Mobilité.

Le site internet, mis en ligne en mai 2019, constitue un site de ressources à destination des jeunes de Bordeaux Métropole ainsi que des professionnels jeunesse. Une veille documentaire est effectuée au niveau national, régional et local.

Présent également sur Facebook, Instagram et Tweeter, le CRIJ Nouvelle-Aquitaine relaie sur ses pages les informations utiles aux jeunes concernant les aides, dispositifs, évènements ou structures les concernant.

Cette association organise également de nombreux évènements en direction des jeunes, parmi lesquels le forum Jobs d'été en partenariat avec la Ville de Bordeaux et Pôle Emploi.

En tant que tête de réseau de l'information jeunesse régionale, le CRIJNA anime le réseau de 17 structures information jeunesse de la métropole, implantées sur 17 communes de l'agglomération. Cette mission d'animation consiste à organiser et animer des réunions et groupe de travail de réseau, des formations à destination des professionnels du réseau, diffuser les outils documentaires aux structures du réseau, faire l'interface avec les partenaires institutionnels, accompagner les structures dans la démarche de labellisation information jeunesse.

Les missions de l'association consistent également à intervenir à l'extérieur (établissements scolaires, quartiers, festivals, compétitions sportives, par la mise en place de partenariats (éducation nationale, centres d'animation) au niveau local mais aussi en engageant des dynamiques de coopération internationale.

Dans cet objectif, le CRIJ Nouvelle-Aquitaine dispose d'une équipe de 23 salariés permanents et d'un Conseil d'Administration composé de 10 membres dont 4 représentants des jeunes.

Agissant dans le domaine de la communication à caractère intercommunal et d'intérêt général, Bordeaux Métropole soutient depuis 1994 le développement de cette structure, anciennement dénommé le CIJA, par l'attribution d'une subvention de fonctionnement. Le montant de la subvention versée en 2019 était de 30 400 euros.

Afin de pallier aux surcoûts importants de cette fusion, le CRIJ Nouvelle-Aquitaine demande l'attribution en 2020 d'une subvention à hauteur de 32 000 €. En conséquence, l'assiette subventionnable retenue, hors prestations en nature, est de 1 466 000 €, comme l'indique le budget prévisionnel 2020, joint en annexe.

En prolongement de la commission d'examen des subventions, il a été proposé d'attribuer à cette association, une subvention de 30 400 €.

	BUDGET PREVISIONNEL 2020	REALISE N-1	REALISE N-2
Budget	1 466 000	1 449 166	1 738 582
Charges de personnel/budget global	1 138 029	1 044 822	1 232 557
% de participation de BM/Budget global	2.07	2.90	1.8
% de participation des autres financeurs/Budget global :			
- DRJSCS	29.3	30.02	25.8
- Région Aquitaine	36.1	37.5	39.7
- Ville de Bordeaux	2.7	2.76	6.8
- Autres communes	6.8	6.3	5.8
- Organismes sociaux	1.9	1.93	0.1
- Conseil Départemental	0.6	0	0.2
- Europe	12.9	13.11	15.5

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier l'article 10 relatif à l'obligation de conclure une convention pour toute subvention accordée à une association d'un montant supérieur à 23 000 euros, ainsi que les conditions d'attribution,

**VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°200-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**VU** la délibération n° 2015/0252 du 29 Mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la commission d'examen des subventions du 17 Octobre 2019,

**VU** le dossier de demande de subvention en date du 10 Juillet 2019 et le budget prévisionnel 2020 de l'association,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt pour Bordeaux Métropole de soutenir financièrement le Centre Régional d'Information Jeunesse Nouvelle-Aquitaine pour faire connaître et promouvoir les actions de Bordeaux Métropole et des communes qui la composent dans ses différents domaines de compétences auprès de la jeunesse d'Aquitaine.

**DECIDE**

**Article 1 :** une subvention de fonctionnement de 30 400 euros TTC est attribuée au CRIJ Nouvelle-Aquitaine au titre de l'année 2020.

**Article 2 :** le projet de convention destiné à régler les modalités administratives et financières du versement de la subvention est approuvé,

**Article 3 :** le Président est autorisé à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**Article 4 :** la dépense correspondante de 30 400 euros sera imputée au Budget Primitif de l'exercice 2020, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente de l'approbation du budget primitif au chapitre 65 – article 6574 – fonction 0220.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>19 FÉVRIER 2020</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>19 FÉVRIER 2020</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Franck RAYNAL</p>
---	---